LA BRÈDE ACTU

FÉVRIER 2022 | Bulletin municipal de la Ville de La Brède
www.labrede-montesquieu.fr

La Brède ■ Montesquieu

Vous me parleriez de toute l'Europe, moi je vous parlerais de mon village de La Brède

EDITO

Les questions environnementales devraient tenir une place importante dans le débat politique des prochaines échéances électorales pour être à la hauteur des enjeux majeurs auxquels le pays et la planète sont déjà confrontés. Au-delà de l'impact de la crise sanitaire, la hausse spectaculaire du coût de l'énergie et de celui des matières premières, de même que les difficultés d'approvisionnement de nombreux produits, mettent en difficultés de nombreux secteurs professionnels et, en conséquence, chacun d'entre nous.

Les collectivités territoriales n'échappent pas à ces problématiques, leurs ressources étant limitées d'une manière ou d'une autre par la capacité contributive des contribuables, alors que leurs dépenses s'accroissent mécaniquement, ne serait-ce que par les frais de personnel qui en constituent plus de la moitié.

Afin de répondre à ces défis environnementaux, économiques et sociaux, les Communes comme toutes les institutions publiques se doivent de montrer l'exemple en matière de gestion des deniers publics et des ressources naturelles. Malgré la complexité des enjeux, la Commune de La Brède tente, à son échelle, d'y répondre le mieux possible en mettant en œuvre des actions concrètes et des projets destinés à réduire son impact sur l'environnement. Je vous sais sensibles et engagés également dans cette voie que nous devrons suivre de concert.

Michel Dufranc
Maire de La Brède
Conseiller départemental de la Gironde

ENVIRONNEMENT

Transition énergétique

L'enjeu de la transition énergétique concerne tout le monde, y compris les communes de taille moyenne comme La Brède, et chaque geste compte pour lutter contre le changement climatique. Afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public, des travaux ont été réalisés ou sont programmés dans les prochains mois :

- remplacement des huisseries des écoles et de l'Hôtel de ville par du matériel thermiquement performant,
- poursuite du remplacement des luminaires vétustes par des foyers lumineux en technologie LED,
- études pour améliorer l'isolation des bâtiments et réduire les consommations d'énergie...

C'est aussi en février que débute le chantier d'installation des structures supports des panneaux solaires du parc photovoltaïque qui devrait être mis en service en septembre 2022 au lieudit « La Brouète », près du hameau de Moras. Ce projet privé, réalisé par la Société RES, couvrira dans un premier temps une surface d'une douzaine d'hectares de sols dégradés (ancienne carrière), pour une production électrique annuelle estimée à 12,8 GWh.

Stop aux dépôts sauvages

Les forêts, chemins ruraux et espaces verts de notre commune sont régulièrement victimes de dépôts sauvages de déchets divers, souvent issus de chantiers, mais aussi de « vide-garage ou grenier » de particuliers.

La Municipalité a décidé d'être intransigeante sur ces incivilités, qui constituent des infractions graves au code de l'environnement, pouvant être sévèrement punies par de lourdes amendes pour les contrevenants identifiés. Pour ce faire, la Commune a renforcé les contrôles de la police municipale, porte plainte systématiquement et assigne en justice les auteurs de ces dégradations lorsqu'ils sont identifiés ou pris sur le fait.

Pour le seul mois de janvier, **6 dépôts sauvages** ont déjà fait l'objet d'un dépôt de plainte et une action en justice va être lancée.

Cette volonté de fermeté a pour objectif de montrer aux auteurs de ces faits que la Commune de La Brède n'est pas un dépotoir où l'on peut se débarrasser impunément de ses déchets encombrants et qu'il y aura une réponse pécuniaire et judiciaire donnée à chaque infraction constatée.

Pour rappel, 2 déchèteries communautaires sont à disposition des particuliers et professionnels sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu : l'Arnahurt à La Brède et Migelane à Léognan.

JEUNESSE

Inauguration à l'école élémentaire

Depuis le 7 janvier, la petite Louna peut accéder à la cour du bas, en toute autonomie, grâce au nouvel « élévateur pour personne à mobilité réduite » inauguré pour l'occasion en présence de Madame Courjaud, directrice de l'école élémentaire et des adjoints aux Maire Nathalie Gipoulou et François FREY.

Exclusivement réservé aux personnes à mobilité réduite, cet « ascenseur » leur permet de relier facilement la cour du haut à la cour du bas sans avoir à faire tout le tour de l'établissement. Les travaux avaient débuté en 2021, ils complètent les divers équipements effectués l'an dernier pour la mise aux normes d'accessibilité des établissements scolaires : rampe d'accès PMR vers le stade et toilettes PMR.

Au total, ces travaux ont couté **243 000 €**, dont 45 740 € de subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Skate Park : répondez au questionnaire en ligne

La municipalité lance un questionnaire en ligne pour les utilisateurs du skate park de La Brède afin d'étudier leurs besoins et de réfléchir à un réaménagement du complexe dans les années à venir.

Ce projet est réalisé en partenariat avec le service enfance jeunesse, le Conseil Municipal des Jeunes, les établissements scolaires de la commune et la Fédération Française de Roller et de Skate. L'enquête s'adresse aux pratiquants de skate, roller, trottinette et BMX de tout âge ! Elle a lieu du **24 janvier au 14 février prochain**. Vous pouvez y répondre en scannant le QRcode suivant ou depuis le site de la commune **labrede-montesquieu.fr**

En Janvier, l'Accueil Périscolaire Maternel a organisé une journée « à la neige » ! Habillés pour l'occasion, enfants et animateurs ont profité d'activités diverses sur ce thème (jeu de lancer de boules de neiges, jeu du skieur, jeu de l'avalanche...) Tout cela dans le rire et la bonne humeur, pour le plaisir de tous !

VACCINATION

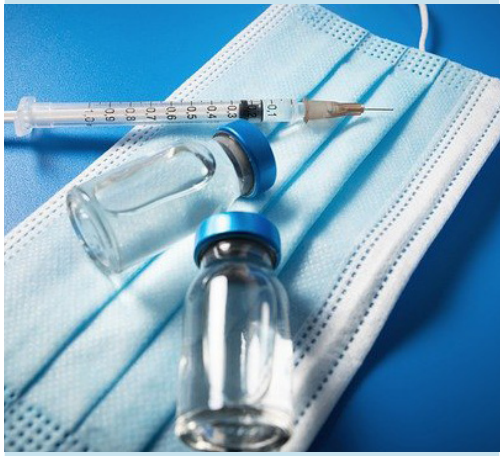

À compter du 7 février, le centre de vaccination de La Brède n'ouvrira plus que 3 jours par semaine en raison d'une baisse de la fréquentation :

- **MERCREDI** de 14h à 19h45 = PFIZER
Vaccinations des + de 12 ans* et des 5-11 ans
- **VENDREDI** de 9h-12h / 14h-18h25 = MODERNA / Vaccinations des + de 30 ans
- **SAMEDI** de 9h à 13h = PFIZER
Vaccinations des + de 12 ans* et des 5-11 ans

Les réservations se font sur **DOCTOLIB**

doctolib.fr/vaccination-covid-19/la-brede

ou en appelant le centre de vaccination au 05 56 20 23 10.

** Adolescents âgés de 12 à 17 ans, éligibles au rappel six mois après la complétude de leur schéma de primo-vaccination.*

TRAVAUX

EN COURS :

Église Saint Jean d'Etampes

La situation sanitaire a perturbé la fin des travaux de rénovation de l'Église. Ceux-ci devraient se terminer courant février.

Stade André Mabille

Les travaux de réfection des vestiaires du foot se terminent. Débutés en janvier, ils sont réalisés en partenariat avec la Communauté de Communes de Montesquieu, dans le cadre d'un chantier d'insertion.

ZAC de Filleau

Les travaux de mise en conformité des bassins de rétention des eaux pluviales et fluviales de la ZAC de Filleau devraient également s'achever au cours du mois de février.

À VENIR :

Chemin d'Eyquem

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de l'éclairage public vont démarrer chemin d'Eyquem, pour une durée de trois mois. Ils se poursuivront ensuite dans la partie haute de l'avenue de l'Esprit des Lois. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des projets de voirie 2022/2026. Ils seront suivis d'autres aménagements de voirie tels que la création d'une piste multifonctions, la réfection de l'enrobé et la réalisation de trottoirs d'ici la fin du mandat.

ÉLECTIONS 2022

Cette année compte deux rendez-vous électoraux : l'élection présidentielle, les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Quelques changements sont à retenir.

Des procurations « déterritorialisées … et dématérialisées

Depuis le 1er janvier 2022, **un électeur peut donner une procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune.** Mais le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Un mandataire ne peut détenir **qu'une seule procuration** établie en France (et une autre hors de France pour un Français de l'étranger). L'électeur peut établir une procuration « à tout moment et jusqu'au jour du vote », précise le ministère de l'Intérieur. Mais, en pratique, ce dernier risque de ne pas pouvoir voter « si la mairie ne reçoit pas la procuration à temps ».

Les procurations peuvent désormais être obtenues par deux moyens :

- avec un formulaire Cerfa papier, comme c'était déjà le cas auparavant ;
- par **une télé-procédure** :

Le mandant doit toutefois faire vérifier son identité, après avoir fait la demande en ligne, dans un commissariat ou une gendarmerie.

Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de se déplacer pour aller demander une procuration, pour raisons de santé, les officiers et agents de police judiciaire peuvent se déplacer à son domicile. Il fallait, jusque-là, un certificat médical pour pouvoir bénéficier de ce service. Le décret du 22 décembre 2021 remplace cette obligation par la simple présentation d'une attestation sur l'honneur.

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales ?

Il est encore temps de vous inscrire sur les listes électorales. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote :

- **Pour l'élection présidentielle :**

Vous avez jusqu'au **mercredi 2 mars 2022** pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

- **Pour les élections législatives :**

Vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Inscriptions en ligne sur le site :

Service-Public.fr (sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés)

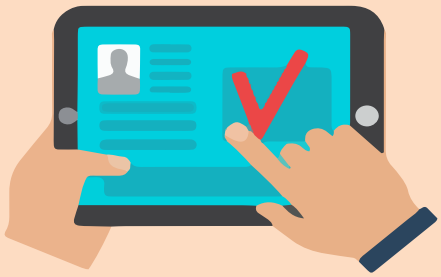

☞ **Pour voter, vérifiez en quelques clics que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales :**
service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

EN BREF

ENCOMBRANTS

Prochaine collecte des Encombrants : 17 février.

Inscriptions au plus tard à 16h la veille du 1er jour de la collecte par téléphone (appel gratuit) : 0 805 020 002 ou par mail : **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

DROLES & CO RECRUTE

Le Drôle de café, recherche 2 volontaires (de 18 à 25 ans) en service civique pour une durée de 6 à 8 mois de 30 à 35h par semaine. Aucune qualification requise, rémunération de 580 euros par mois.

+ d'infos : facebook.com/DrolesAndCo

Pour postuler : droles.and.co@gmail.com

ZONE BLEUE

Pour rappel, ce stationnement règlementé mais gratuit est limité à 1h30, temps nécessaire et suffisant pour faire ses achats. Les horaires de la zone bleue sont du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, excepté les jours fériés et au mois d'août.

La zone bleue ne s'applique pas aux résidents de la Place et de la rue Montesquieu dont les véhicules sont identifiés par un macaron placé sur la face interne du pare-brise. **Ce macaron doit être renouvelé tous les ans, à l'accueil de la mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile.** C'est le moment de le retirer pour 2022.

ACTION SOCIALE

Permanences Mutuelle santé

Frais dentaires, ophtalmologiques, … de nombreux soins médicaux nécessitent une bonne couverture complémentaire de santé. Partant de ce constat, la commune de La Brède propose à ses habitants l'accès à une mutuelle à un tarif modéré grâce à la mise en place d'un contrat collectif.

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Brède s'est rapproché de l'association « ACTIOM » Association loi 1901, dont le but est de proposer, en partenariat avec les mairies, des solutions simples et efficaces en mutualisant certaines dépenses.

Des permanences d'accueil et de conseil sont organisées par l'association ACTIOM en Mairie :

- Mercredi 09 Février 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 09 Mars 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 13 Avril 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 11 Mai 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 08 Juin 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 13 Juillet 2022 de 9h à 12h

Prise de rendez-vous : Magali FOUCHER - Ligne directe : 06 78 78 05 48
Accueil Ma Commune Ma Santé : 05 64 10 00 48
www.associationactiom.org

Lutte contre le frelon asiatique

C'est le moment de piéger les reines fondatrices. En effet, de mi-février à mi-avril, les reines sont en phase de recherche de nourriture et de lieux pour la construction de leurs nids.

Repérer et détruire leurs nids

Détruire un nid peut s'avérer dangereux, surtout ne prenez pas le risque et faites appel à un professionnel. Des apiculteurs perchistes sont formés à la destruction des nids de frelons asiatiques. Pour rappel, les pompiers n'interviennent plus dans la destruction de ces nuisibles.

L'apiculteur Erick LE BERVET est chargé d'intervenir sur le secteur de notre commune. Contact : 06 78 18 32 34.

TRIBUNES LIBRES

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3500 habitats.

La Brède Ensemble

Depuis de nombreuses années, la Municipalité agit en faveur de la transition énergétique et écologique avec des actions concrètes dont voici quelques exemples mis en place l'année passée afin d'améliorer notre cadre de vie :

- Mise en place d'un abri vélos à l'école élémentaire, et d'une trentaine de racks à vélos sur des points stratégiques de notre ville. Réalisation de 5 boucles de randonnée ainsi que d'un cheminement doux, chemin du stade.
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, chemin du stade.
- Achat de 2 vélos électriques pour notre Police Municipale, poursuite du remplacement de notre éclairage public en LED, ou encore des huisseries aux écoles et à la mairie.
- Des opérations coup de poing sont aussi menées : «La Brède nettoie la Nature», broyage des sapins de Noël, collecte des masques chirurgicaux aux écoles et en mairie, …
- Pour rappel : La Brède est un Territoire Bio engagé depuis 2014 avec, pour l'année passée : + de 20% de terres viticoles BIO et + de produits bio ou de producteurs locaux pour notre restauration scolaire.

La Brède aux citoyens

Cette année est marquée par 4 rendez-vous électoraux, les 10 et le 24 avril pour l'élection présidentielle, et les 12 et 19 juin pour les législatives.
Vous êtes inscrit sur une autre commune, vous avez déménagé, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars (en ligne) ou jusqu'au 4 mars (par formulaire à imprimer).
Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes déjà inscrit sur le site www.service-public.fr.
Les jeune de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède
Directeur de publication : Michel Dufranc . Rédaction/PAO : service communication . Photos : Mairie. Impression : Laplante à Mérignac . Tirage à 2200 exemplaires .
Documents imprimés avec des encres à base végétale, sur du papier issu de bois de forêts gérés de manière responsable . ne pas jeter sur la voie publique . Dépôt légal à parution
Mairie de La Brède : 1 place Saint Jean d'Etampes - BP 30047 - 33652 La Brède Cedex . Tél : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50
Courriel : contact@labrede-montesquieu.com . Site web : www.labrede-montesquieu.fr